



SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L' an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance.

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Christophe CHABOUD, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

ETAIT EXCUSE :

M. Luai JAFF

ETAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUELL

17 AVR. 2025

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250410-2025-013-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 10 avril 2025

DÉLIBÉRATION : Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2025

N° 2025/013

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2022/075 du 24 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°2025/007 du 13 février 2025 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'Administration du 2 avril 2025,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et de l'Administration du 1^{er} avril 2025,

Vu la délibération de ce jour portant sur la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville de Sèvres pour l'année 2025,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2025 de la Ville de Sèvres,

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais effectué selon la règle du prorata temporis,

Considérant le budget primitif 2025 de la Ville de Sèvres en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Est adopté, les crédits ayant été votés par chapitre, le budget principal de l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	54 417 304,30 €
Section d'investissement	34 225 884,67 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	88 643 188,97 €
Dont mouvements réels :	77 372 418,67 €
Dont mouvements d'ordre :	11 270 770,30 €

et adopte au sein des chapitres "opérations d'équipement", les opérations suivantes : n°100, "Préfiguration du Centre-ville", n° 101, "Accessibilité" et n°102, "Transition énergétique".



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Mme Nadia IMORANE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :